[Text]

Mr. Caflik: That is right, but rather sensitive, I do not think.

Mr. Clermont: All right.

The Vice-Chairman: Gentlemen, we had already adjourned the meeting. The resolution has been passed.

Mr. Caflik: So we are not really having a meeting, Mr. Caflik?

The Vice-Chairman: I will call for adjournment.

An hon. Member: I think we will make headlines tomorrow morning.

The Vice-Chairman: Yes, I think so. We will go in camera.

Mr. Caflik: Mr. Chairman, meaning, as you know Mr. Chairman, have all been in camera until this time so I do not think there is anything uncomfortable about it.

Mr. Mather: We have passed a motion authorizing us to retain the services of Mr. Coates in his capacity of money involved for payment for such other committees and the Speaker's standards.

Mr. Caflik: To be approved by the Speaker. There is nothing wrong with that.

Mr. Mather: But you were to report back on anything further in connection with this at a later date.

Mr. Caflik: That is correct and this is a later date. If you would like us to do that, I would be happy to do it. It is a subcommittee meeting it will be in camera.

The Vice-Chairman: All right.

Mr. Caflik: We have two Chairmen here. We are in trouble.

The Vice-Chairman: Right. The Committee now will be in camera.

[Interpretation]

M. Caflik: Je ferai rapport au président qui, au besoin, vous convoquera pour une autre réunion.

M. Clermont: Très bien.

Le vice-président: Messieurs, nous avons déjà levé la séance. La résolution a été adoptée.

M. Caflik: Ainsi, nous ne sommes pas vraiment en réunion.

Le vice-président: Je déclare la séance levée.

Une voix: Je pense que cela surprendra à une demain matin.

Le vice-président: Oui, c'est ce que je pense. Nous allons maintenant nous réunir à huis clos et siégeurs dans la salle M. Caflik: Toutes les réunions de nos sous-comités se sont déroulées à huis clos, monsieur le président, il est donc assez logique de poursuivre ainsi.

M. Mather: Nous avons adopté une motion qui nous permet de faire appel aux services de M. Coates et de lui verser des sommes qui correspondent à celles payées par d'autres comités ainsi qu'aux normes fixées par l'Orateur.

M. Caflik: Ces normes doivent être approuvées par l'Orateur.

M. Mather: Vous devriez nous communiquer ultérieurement une autre information à ce sujet.

M. Caflik: C'est cela. Ultérieurement, je serais heureux de vous donner ces informations. S'il s'agit d'une réunion du sous-comité, elle se fera à huis clos.

Le vice-président: Très bien.

M. Caflik: Nous avons ici deux présidents. Cela nous crée des difficultés.

Le vice-président: Très bien. Le Comité pourra à huis clos.

(Feuse)

M. Caflik: Je viens d'avoir une conversation avec un avocat et je pense devoir insister pour que nous ayons une réunion à huis clos pour expliquer ce point en particulier. Je serai évidemment heureux de vous communiquer le renseignement que vous désirez. Je lui ai expliqué le dilemme où je me trouvais et il m'a répondu que les honoraires d'avocat ne pouvaient d'aucune façon être divulgués. Ce sont des choses d'une nature confidentielle. Je pense donc qu'il nous faut maintenant une réunion à huis clos si vous voulez que je vous communique ces renseignements.

M. Mather: Monsieur le président, c'est très bien, mais la presse est présente depuis un certain temps déjà. En ma qualité d'ancien journaliste je peux vous dire que c'est déjà une très bonne histoire, que le reste de la réunion soit à huis clos ou non. Cela ne peut qu'améliorer cette histoire.

M. Clermont: Une chose me gêne dans la déclaration de M. Caflik. Il me semble que les comptes payés par le gouvernement fédéral sont des comptes publics.